

226C1661

FR0013284627-OP009-AS03

29 septembre 2026

- Résultat de l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société.
- Maintien de la suspension de la cotation des actions de la société.

ADEUNIS

(Euronext Growth Paris)

1. Crédit Industriel et Commercial (« **CIC** »), a fait connaître à l'Autorité des marchés financiers que, pendant la durée de l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions et le bon de souscription d'actions non coté (« le **BSA** ») de la société ADEUNIS (« la **Société** »), soit du 15 septembre au 28 septembre 2026 inclus, la société par actions simplifiée Webdyn¹ (« l'**Initiateur** ») a acquis, sur le marché par l'intermédiaire de CIC, 336 586 actions au prix unitaire de 0,84 euro par action ADEUNIS ainsi que, hors marché, le BSA au prix unitaire de 22 700 euros.
2. Par conséquent, à la clôture de l'offre publique d'achat simplifiée, l'Initiateur détient :
 - sur une base non diluée, en incluant les actions auto-détenues par la société ADEUNIS², 4 196 697 actions ADEUNIS représentant 4 196 697 droits de vote, soit 91,32% du capital et des droits de vote théoriques de la Société³⁴ ;
 - le BSA. Il est précisé que sur une base diluée⁵, l'Initiateur détient, en incluant les actions auto-détenues par la société ADEUNIS², 4 275 068 actions ADEUNIS représentant 4 275 068 droits de vote, soit 91,47% du capital et des droits de vote théoriques de la Société³⁶.
3. Le règlement-livraison de l'offre interviendra selon le calendrier communiqué par Euronext Paris.
4. La suspension de la cotation des actions ADEUNIS est maintenue jusqu'à nouvel avis.

¹ Société par actions simplifiée détenue à 100% par la société de droit espagnol, Flexitron, S.L.

² Soit 26 979 actions ADEUNIS, représentant 0,59% du capital de la société et assimilées en vertu des dispositions prévues à l'article L.233-9 I, 2° du code de commerce. Il est rappelé que les actions auto-détenues par la société sont privées de droit de vote.

³ Sur la base d'un nombre total de 4 595 540 actions représentant 4 595 540 droits de vote théoriques en application de l'article 223-11 alinéa 2 du règlement général de l'AMF.

⁴ Soit 91,27% des 4 568 561 droits de vote exerçables de la Société, après exclusion des droits de vote attachés aux 26 979 actions autodétenues.

⁵ La dilution correspond à la prise en compte des 78 371 actions qui seraient susceptibles d'être créées du fait de l'exercice du BSA, au prix de 3,062 euros avant le 28 octobre 2029.

⁶ Soit 91,42% des 4 646 932 droits de vote exerçables de la Société, après exclusion des droits de vote attachés aux 26 979 actions autodétenues.